Attestation de notes MP Santé et social, modèle post-CFC, sur 1 année

(Art. 23 à 25 de l'OMPr 412.103.1 du 13 juin 2025)

Attestation de notes valable depuis les examens de maturité 2027

Domaines	Branches	Note d'école **M1** à 0.1	Exa Ecrit (E) à 0.5	Exa Oral (O) à 0.5	Note de l'examen **M2** à 0.1	Note finale de branche **NFB** à 0.5
Domaine fondamental	1. Français	(S1+S2)/2	E	O	(E+O)/2	(M1+M2)/2
	2. Allemand	(S1+S2)/2	E	O	(E+O)/2	(M1+M2)/2
	3. Anglais	(S1+S2)/2	E	O	(E+O)/2	(M1+M2)/2
	4. Mathématiques	(S1+S2)/2	E	-	E	(M1+M2)/2
Domaine spécifique	5. Sciences sociales	(S1+S2)/2	E	O	(E+O)/2	(M1+M2)/2
	6. Sciences naturelles	(S1+S2)/2	E	-	E	(M1+M2)/2
Domaine complémentaire	7. Histoire et institutions politiques	(S1+S2)/2	-	-	-	M1
	8. Economie et droit	(S1+S2)/2	-	-	-	M1
Travail interdisciplinaire	9. TIB et TIP	-	-	-	-	(TIB+TIP)/2
Note globale = moyenne des notes finales des branches NFB, arrondie à 0.1						

Légende du tableau

S1 = Note du 1er semestre à 0.5, S2 = Note du 2e semestre à 0.5
Exa = Examen de maturité
TIB = Travail interdisciplinaire dans les branches à 0.5 (= moyenne de toutes les prestations TIB fournies)
TIP = Travail interdisciplinaire centré sur un projet à 0.5

L'examen de maturité professionnelle est réussi lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

a) la note globale, moyenne arrondie à la première décimale de toutes les notes finales des branches prises en compte, est égale ou supérieure à 4,0 ;

b) la somme des écarts entre les notes finales insuffisantes et la note 4,0 est inférieure ou égale à 2,0 ;

c) deux notes finales au maximum sont inférieures à 4,0.

Seul le texte original des Ordonnances concernées a valeur légale.